

Enquête sectorielle annuelle (ESA) dans le secteur de la Construction

PUBLIQUE

Notice explicative

Répartition de votre chiffre d'affaires par activité détaillée

L'une des questions les plus importantes de l'enquête Sectorielle Annuelle (ESA) est la répartition de votre chiffre daffaires par activité détaillée. Votre réponse permet de modifier votre code APE (Activité Principale Exercée) sans démarche de votre part. Elle permet aussi d'établir les comptes de la Nation par branche d'activités.

Les travaux de construction peuvent être réalisés pour compte propre ou pour compte de tiers. Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité. La rénovation et l'entretien de bâtiments et d'ouvrages de génie civil relèvent aussi de l'activité de construction. Les activités du secteur de la construction sont réparties en trois divisions de la nomenclature d'activités française (Naf rév. 2), détaillées ci-dessous.

Division 41 - Construction de bâtiments

Chantiers de construction neuve de bâtiments (construction en entier), de rénovation, d'extension et de transformation, montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site et constructions de nature temporaire. Il s'agit de tous types de bâtiments : à usage d'habitations, bureaux, magasins bâtiments publics, utilitaires, agricoles, etc.

Promotion immobilière de bâtiments

Moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation, non compris, les activités d'achatrevente en l'état (68.10Z), la promotion immobilière à objet locatif (sociétés HLM,...), les marchands de biens immobiliers et les services de maîtrise d'œuvre.

41.10A - Promotion immobilière de logements

bâtiments à usage principal dhabitation, résidences hôtelières, sauf hôtels, foyers d'hébergements.

41.10B - Promotion immobilière de bureaux

41.10C - Promotion immobilière de bâtiments autres que logement

Usines, ateliers, hôpitaux, écoles, restaurants, magasins, salles de

sport, parking couverts et souterrains ... non compris la promotion immobilière d'infrastructures de génie

41.10D - Supports juridiques de programmes

sociétés civiles immobilières de construction créées par les promoteurs pour la réalisation de chacun de leurs programmes

Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

Construction en entier de bâtiments, transformation ou rénovation de bâtiments existants.

Les activités qui ne concernent que des parties spécialisées du processus de construction sont classées en division 43 page suivante. Non compris également, les services de maîtrise d'œuvre.

41.20A - Construction ou rénovation de maisons individuelles

travaux tous corps d'état avec responsabilité globale de la construction de l'ouvrage, maisons individuelles "clés en main", assemblage et construction de maisons préfabriquées.

41.20B - Construction ou rénovation de bâtiments autres que maisons individuelles

travaux tous corps d'état avec responsabilité globale de la construction de l'ouvrage pour des bâtiments autre que la maison individuelle : immeubles d'habitations, ateliers, usines (sauf ouvrages industriels lourds), entrepôts, granges, bureaux, écoles, hôtels, magasins, halles d'exposition, installations sportives couvertes, parkings couverts, etc.... sauf mobilier urbain et mobilier pour aires de jeux

Division 42 - Génie civil

Chantiers de construction neuve d'ouvrages de génie civil (construction en entier), de rénovation, d'extension et de transformation, montage de structures préfabriquées ou de structures sur le site et constructions de nature temporaire. Il s'agit d'ouvrages lourds tels que autoroutes, routes, ponts, tunnels, voies ferroviaires, champs d'aviation, ports et autres projets maritimes et fluviaux, systèmes d'irrigation, systèmes d'assainissement, installations industrielles, conduites et lignes électriques, installations sportives extérieures, etc. Les services de maîtrise d'œuvre sont exclus.

Construction de routes, voies ferrées et ouvrages d'art

L'installation d'appareils d'éclairage et les travaux de terrassements préalables sont classés en travaux spécialisés, respectivement en 43.21B et 43.12B.

42.11Z - Construction de routes et autoroutes

Construction et revêtement de chaussées routières, pistes d'aviation, pistes cyclables, signalisation verticale, marquage au sol, glissières et barrières de sécurité

42.12Z - Construction de voies ferrées de surface et souterraines

Pose du ballast et des rails, aiguillages, croisements, signalisation, systèmes de commande et de sécurité, funiculaires et téléphériques... sauf lignes électriques pour voies ferrées, tunnels ferroviaires.

42.13A - Construction d'ouvrages d'art

ponts routiers, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées, ponts ferroviaires et autres...

42.13B - Construction et entretien de tunnels

tunnels routiers, ferroviaires et autres

Construction de réseaux et de lignes

42.21Z - Construction de réseaux pour fluides

réseaux d'adduction, d'irrigation ou d'évacuation des eaux (y compris stations d'épuration et de pompage), réseaux de transport de gaz, de produits pétroliers, puits d'eau, fosses septiques...

42.22Z - Construction de réseaux électriques et de télécommunications

lignes de transport et de distribution d'électricité, lignes de réseaux de télécommunications, lignes pour voies ferrées (caténaires, rails électriques...), câbles sous-marins, sauf électricité dans les bâtiments et éclairage public. centrales électriques de tous types (nucléaires, thermiques, classiques, hydrauliques, etc.

Construction d'autres ouvrages de génie civil

42.91Z - Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux ouvrages fluviaux, ports, marinas, barrages, digues, canaux, écluses, piles de ponts ; travaux de dragage, travaux sous-marins par scaphandriers, curage des fossés, aménagement des berges.

42.99Z - Construction d'ouvrages de génie civil autres que routes et voies ferrées, ponts et tunnels, réseaux, ouvrages maritimes et fluviaux

ouvrages industriels lourds (raffineries, usines chimiques), stades sauf bâtiments, installations sportives de plein air, autres sols sportifs et récréatifs, lotissement de terrains, avec viabilisation, aménagement ou rénovation de zones entières.

Division 43 - Travaux de construction spécialisés

Intervenant souvent sur une partie de l'ouvrage, les activités spécialisées requièrent aussi un savoir-faire ou un équipement particulier. Ces activités sont généralement accomplies sur le site de la construction, bien que des parties préalables du travail puissent être réalisées dans un atelier spécialisé. Les activités de réparation et d'entretien similaires sont aussi comprises.

Démolition et préparation des sites

43.11Z - Travaux de démolition

bâtiments, ouvrages de génie civil y compris chaussées, constructions diverses

43.12A - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

remblayage, creusement de tranchées ou forages horizontaux pour VRD ou canalisations urbaines, fouilles courantes, travaux préparatoires, déblaiement, dérochement, débroussaillage...

43.12B - Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse

gros terrassement pour le bâtiment, terrassements à l'air libre préalables à la construction des voies de communication ou aux industries extractives, prestation indépendante d'artificiers...

43.13Z - Forages et sondages

sondages et forages d'essai pour les constructions, les études géophysiques ou géologiques, les passages de câbles ou de canalisations... sauf puits d'eau, puits de mine, fondations spéciales.

Travauxd'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation

Ces travaux rendent la construction fonctionnelle.

43.21A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux

installations électriques toutes tensions dans les logements et les bâtiments non résidentiels, groupes électrogènes, capteurs solaires électriques asservis, câbles de télécommunications, réseaux informatiques ou de télévision par câble, connexions électriques, alarmes, antennes, paratonnerres y compris de systèmes de sécurité sans contrat de surveillance

43.21B - Travaux d'installation électrique sur la voie publique éclairage et signalisation de la voie publique, des ports et des aéroports

43.22A - Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux réseaux de distribution de l'eau et du gaz, travaux de plomberie, appareils sanitaires fixes, fosses septiques, drains, réseaux de lutte contre le feu (y compris RIA)

43.22B - Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Équipements de chauffage toutes énergies (y c. capteurs solaires thermiques), VMC, ...; sauf chauffage électriques par plaque chauffante, fumisterie industrielle, équipements industriels

43.29A - Travaux d'isolation

isolation thermique, acoustique, anti-vibration; y compris pour canalisations de chauffage ou de réfrigération, chambres froides et entrepôts frigorifiques

43.29B - Travaux d'installation autres que électricité, plomberie, chauffage, climatisation et isolation

ascenseurs, escaliers mécaniques, monte-charges, portes automatiques *y compris réparation et entretien sans contrat de surveillance*, clôtures, grillages, piquets, rideaux, bâches, enseignes (lumineuses ou non).

Travaux de finition

43.31Z - Travaux de plâtrerie

enduits à base de plâtre (intérieurs ou extérieurs), cloisons sèches et faux plafonds en plâtre, plaques de placoplâtre, staff, stuc, béton de fibre..., sauf travaux d'isolation

43.32A - Travaux de menuiserie bois et PVC

(non compris, fabrication industrielle) menuiserie extérieure et intérieure en bois ou en matières plastiques, volets, portes non automatiques, portails, fenêtres, persiennes, placards, cloisons, parquets, pose de frisette, escaliers, décoration...

43.32B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie

(non compris, fabrication industrielle) Menuiserie métallique, serrurerie: portes blindées, portes coupe-feu, faux plafonds sur structure métallique, cloisons mobiles, volets, fenêtres, vérandas, serres, serrures..., sauf ferronnerie décorative

43.32C - Agencement de lieux de vente

y compris montage de stands
43.33Z - Travaux de revêtement des sols et des murs
pose de carrelages, habillage décoratif des façades
extérieures, revêtements maçonnés ou en béton, sauf
ravalement, revêtements en marbre, en granit ou en ardoise,
parquets, moquettes, linoléum, ..., papier peint.

43.34Z - Travaux de peinture et vitrerie

peinture intérieure ou extérieure (ravalement,...), peinture sur ossatures métalliques... sauf marquage au sol; pose de vitres, de miroirs, portes en glace, vitrines, film solaire, éclairage zénithal... sauf installation de fenêtres, vérandas et serres.

43.39Z - Travaux de finition autres que plâtrerie, menuiserie, agencement de lieux de vente, revêtements des sols et murs, peinture et vitrerie

remise en état des lieux ou nettoyage, après travaux uniquement, ferronnerie décorative,...

Autres travaux de construction spécialisés

43.91A - Travaux de charpente

y compris montage de charpentes préfabriquées en bois, sauf montage de charpentes métalliques, traitement chimique à facon des charpentes.

43.91B - Travaux de couverture par éléments

couvertures en tous matériaux, évacuation des eaux de pluie, bardage, gouttières...

43.99A - Travaux d'étanchéification

travaux sur tous supports : toitures, terrasses, façades, piscines, ouvrages enterrés, ouvrages d'art..., travaux de déshumidification des bâtiments, traitement contre l'humidité

43.99B - Travaux de montage de structures métalliques montage et démontage d'échafaudages, d'ossatures métalliques, de murs-rideaux, travaux de bardage en tous matériaux complexes (bâtiments industriels)...

43.99C - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

gros œuvre sans responsabilité globale de l'ouvrage; travaux courants de maçonnerie et de béton armé, raccordement de bâtiments aux réseaux publics (VRD, hors travaux de tranchées), ravalement au mortier, murs et clôtures, purge de pierre, sciage au sol...

43.99D - Travaux spécialisés de construction autres que couverture, étanchéité, montage de structures metalliques, maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments, loc. avec opérateur de mat. de construction

fondations spéciales importantes, ossatures en béton complexes, fumisterie industrielle, cheminées décoratives, fontaines, chambres froides, chambres fortes, travaux acrobatiques, nettoyage à la vapeur ou sablage appliqués aux parties extérieures des bâtiments travaux funéraires, travaux sous-marins, mise en place de mobilier urbain ou pour aire de jeux, piscines extérieures...

43.99E - Location avec opérateur de matériel de construction (y.c levage)

location avec opérateur de matériel de construction ou de démolition, y compris grues mobiles... sauf montage d'échafaudages et location de matériel sans opérateur.